

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, mis en place en 1979 par le Conseil général des Yvelines et le Préfet, présidé par un élu, le CAUE exerce des missions de service public.

Il a vocation, dans l'intérêt public, à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Son statut associatif (fixé par le décret n°78-172 du 9 février 1978) en fait un organisme autonome financé par : la taxe départementale CAUE assise sur les permis de construire, les participations des communes et leurs groupements, les cotisations de ses adhérents, des contributions diverses publiques et privées.

Le CAUE est une association gérée par un Conseil d'administration qui délibère sur le programme d'action et sur le budget.

«L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.»

Extrait de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 - Article 1

«Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et de l'environnement.»

«Il contribue directement ou indirectement à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.»

«Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des

constructions et leur bonne insertion dans le site environnant...»

«Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement...».

Votre adhésion sera perçue comme un soutien à l'action engagée par le CAUE durant ces dernières années auprès de tous les publics, et notamment des communes du Département des Yvelines, et un signe de votre volonté de participer à la continuation de cette action.

ADRESSEZ-NOUS VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION

par courrier : C/A/U/E 78
3 RUE DE FONTENAY
78000 Versailles

ou par email : caue78@caue78.com

3 Rue de Fontenay
78000 Versailles
T 33 (0)1 39 07 75 17
caue78@caue78.com
www.caue78.fr

Association déclarée sous le n°6964
Siege social : Préfecture des Yvelines

ADHÉRER AU CAUE 78 C'EST ...

- avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages.
- participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale.
- bénéficier de conseils personnalisés, délivrés par une équipe de professionnels.
- pouvoir solliciter un accompagnement CAUE. Dans ce cadre une convention est établie, l'intervention se situe toujours hors du champ de la maîtrise d'oeuvre.
- pouvoir solliciter gratuitement la participation d'un architecte ou d'un paysagiste conseiller aux jurys de concours ou de consultations.
- être informé et participer aux manifestations et aux formations que nous organisons.
- être destinataire de nos publications dont le rapport annuel d'activités.
- avoir la possibilité de créer un lien Internet entre le site communal, inter-communal et les sites du CAUE 78, et de l'URCAUE Ile-de-France : www.caue78.fr et www.urcaue-idf.fr
- se savoir citoyen, acteur de la ville et du territoire

TARIFS 2017

collectivités

moins de 700 habitants	80 Euros
701 à 2 000 habitants	160 Euros
2001 à 5000 habitants	300 Euros
5 001 à 10 000 habitants	400 Euros
10 001 à 20 000 habitants	700 Euros
plus de 20 001 habitants	1 000 Euros

intercommunalités

Intercommunalités < 20 000 hab	1 000 Euros
Intercommunalités > 20 000 hab	0,02 Euros/hab

associations et autres structures

Associations	50 Euros
Organismes divers	200 Euros
Structures scolaires	80 Euros
Etablissements Publics	1 000 Euros

individuels

Professionnel	30 Euros
Particulier	30 Euros

La Banque Postale La Source à Orléans (45900)
 IBAN : FR87 2004 1010 1232 9035 6P03 355
 BIC : PSSFRPPSCE
 SIRET : 316 675 495 000 14 APE : 711 1Z

C'EST BÉNÉFICIER DE VISITES ARCHITECTURALES EXCLUSIVES

!!! IMPORTANT ADRESSEZ-NOUS UNE COPIE DE CE BULLETIN D'ADHÉSION (une facture vous sera adressée dès réception de ce bulletin)

Structure

Nom et Prénom

Adresse

Adhère au CAUE des Yvelines pour l'année 2017 et verse la cotisation de

Date et Signature

Cachet